



RÉSIDENCE
DE
DRIZE

ORGANISATION INTERNE

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Adresse ou domiciliation	4
Géographie et Histoire	4
Ethique	5
Prestations hôtelières	5
Chambres.....	5
Mobilier	6
Téléphone et télévision	6
Repas	6
Cafétéria « La Guinguette ».....	6
Linge	6
Objets de valeurs.....	7
Visite.....	7
Animaux.....	7
Sécurité.....	7
Animation	8
Soins de beauté	8
Office religieux.....	8
Lecture.....	8
Transports	8
Prestations médicales :.....	9
Soins infirmiers.....	9
Hospitalisation.....	9
Physiothérapie.....	9
Soins dentaires	9
Prestations administratives :	10

Assurances (voir contrat d'accueil)	10
Prix de journée	10
Facturation	10
SPC.....	10
Dépenses personnelles.....	11
Courrier	11

Ce document se lit indifféremment au masculin comme au féminin

PRÉAMBULE

Notre établissement accueille des personnes en âge AVS présentant des maladies chroniques et stabilisées pour lesquelles un maintien au domicile n'est plus possible. Peuvent être admises des personnes avec des handicaps physiques et psychiques nécessitant une surveillance régulière.

L'accord du futur résident et de sa famille sont indispensables. Des dérogations par rapport à l'âge d'entrée peuvent être obtenues auprès de l'autorité compétente.

Pour être admises, les personnes doivent disposer de ressources financières suffisantes ou bénéficier des prestations cantonales complémentaires.

Nous ne pouvons pas assumer l'admission de personnes présentant un état de santé aigu non stabilisé, nécessitant un traitement hospitalier, ou des troubles psychiques sévères (troubles graves du comportement avec agressivité).

Dans les dix premiers jours qui suivent l'entrée, un entretien avec la Direction est prévu, afin de régler toutes les questions financières, d'aide et de gestion et vous faire signer un contrat-type d'accueil.

ADRESSE OU DOMICILIATION

Tout résident séjournant dans un EMS doit y avoir élu domicile. Nous vous prions donc d'annoncer, en temps utile, votre changement d'adresse aux différents services intéressés :

- Caisse maladie
- Entourage familial
- Etc...

Concernent les coordonnées des familles et des représentants administratifs, tout changement (adresse, numéro de téléphone ou d'adresse e-mail) doit nous être annoncé.

L'adresse complète est la suivante :

EMS Résidence de Drize
Route de Drize 61
1234 Vessy

Numéro de téléphone : **022 307 04 00**

Numéro de fax : **022 307 04 44**

E-mail : info@emsdrize.ch

GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE

L'EMS Résidence de Drize est un établissement médico-social privé reconnu au sens de la LAmal, qui a ouvert ses portes au mois de juin 2011.

Par arrêté du 20 mai 2011, le Département de la Solidarité et de l'Emploi (DES) a autorisé l'exploitation de cet établissement.

L'EMS Résidence de Drize a été construit par la « Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées ».

Idéalement situé sur une magnifique parcelle arborisée, dans un cadre campagnard et à proximité immédiate de la ville, on y accède facilement depuis le Rondeau de Carouge, en suivant la route de Drize sur 1KM.

La ligne des TPG N°44 dessert l'établissement. L'arrêt « DRIZE » se trouve juste devant la Résidence.

ETHIQUE

L'EMS Résidence de Drize accueille des résidents, femmes, hommes et couples nécessitant un séjour de longue durée en EMS.

Cet accueil se fait sans distinction aucune de race, de sexe, d'appartenance religieuse, philosophique, politique, etc...

Aux droits de la personne âgée, se superposent ses devoirs, de respect et d'honnêteté vis-à-vis de son entourage, du personnel et des résidents avec qui elle cohabite.

Notre établissement étant membre de la FEGEMS, il applique à ce titre la Charte Ethique de la Fédération Genevoise des Etablissements Médico-sociaux.

PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Entretien de la chambre : le nettoyage des chambres est assuré tous les jours par les femmes de chambre.

La résidence propose un service hôtelier complet. Le service en salle à manger est assuré par notre chef de cuisine et son équipe qui garantissent la confection de tous types de régimes en vous assurant une qualité et des normes d'hygiène alimentaires.

CHAMBRES

La Résidence de Drize dispose de 60 chambres individuelles, dont deux sont communicantes pour accueillir des couples.

De grandes fenêtres amènent une belle luminosité dans la chambre alors que les matériaux en bois offrent un cadre chaleureux.

D'une surface de 24m², elles sont équipées chacune d'une salle de bain disposant de sanitaires avec WC, douche et lavabo, d'un lit médicalisé, d'une table de nuit, ainsi qu'une grande armoire encastrée (penderie et rayonnages). Une sonnette ainsi que des prises électriques, de téléphone et d'antenne (câblage) pour la télévision sont également installées. Le Wifi est aussi disponible.

Vous avez la possibilité d'aménager votre chambre avec vos propres meubles et selon votre goût. En revanche les tapis de sol ne sont pas recommandés.

A sa demande, chaque résident peut disposer d'une clé de sa chambre. En cas de perte, la remise d'une nouvelle clé lui sera facturée 60 CHF.

MOBILIER

Mis à part le lit et la table de chevet, vous avez la possibilité d'aménager votre chambre avec vos propres meubles et selon votre goût.

Vous pouvez aussi agrémenter la chambre avec des plantes vertes. Cependant aucune jardinière ne peut être accrochée au balcon extérieur.

TÉLÉPHONE ET TÉLÉVISION

Le téléphone est installé dans chaque chambre de la Résidence. Les communications extérieures ainsi qu'un abonnement mensuel sont facturés aux résidents.

REPAS

Les repas des résidents sont servis aux heures suivantes :

- Petit-déjeuner dès 8h00
- Déjeuner à 12h00
- Dîner à 18h00

Ils sont pris en commun à la salle à manger au rez-de-chaussée pour le déjeuner et le dîner, le petit déjeuner étant servi aux 1^{er} et 2^{ème} étages de la résidence.

Les menus de la semaine sont affichés dans les ascenseurs et sont à votre disposition à la réception, ainsi que sur le site internet.

CAFÉTÉRIA « LA GUINGUETTE »

« La Guinguette » est ouverte tous les jours de 10h30 à 17h45. Chaque résident(e) peut recevoir des invités pour le repas de midi, sur réservation, au plus tard 24 heures à l'avance ou le jour même jusqu'à 11h.

LINGE

Le linge de maison, linge éponge de toilette et l'ensemble du linge pour la literie sont fournis et entretenus par la Résidence.

Notre service de lingerie entretient les vêtements des résidents et effectue les petits travaux de couture. Tout achat lié à des besoins de couture, fermeture éclair, boutons,...etc., sera facturé au résident. Cependant la Résidence ne prend pas en charge le nettoyage de textiles fragiles, type cachemire, laines, soie, habits de ville (tailleurs, costumes...) nécessitant un nettoyage à sec. Tout nettoyage en teinturerie extérieure est laissé au choix et à la charge du représentant légal. Concernant le linge nettoyé en interne, l'établissement engage sa responsabilité en cas d'erreurs de lavage.

Tout vêtement est étiqueté au nom du résident et l'apport de vêtement supplémentaire doit être remis au personnel.

OBJETS DE VALEURS

Tout résident qui le souhaite, peut demander l'installation d'un système sous clé dans sa chambre.

VISITE

Les visites sont libres. Toutefois nous vous demandons de respecter les heures de repas et de repos de tous les résidents.

ANIMAUX

Au regard de la structure, de l'organisation et de l'environnement de l'établissement, nous ne pouvons pas offrir l'hébergement aux animaux. Cependant les visiteurs sont les bienvenus avec leur animal de compagnie.

SÉCURITÉ

- ***Entrée principale***

Pour votre sécurité, la porte d'entrée est fermée dès 19h30. Une sonnette à l'extérieur permet d'appeler les veilleuses de nuit qui vous ouvriront la porte.

- ***Incendie***

Le bâtiment est équipé de manière complète de détecteurs de fumée ainsi que de boîtes « presse-bouton » avec des consignes en cas de feu. Notre personnel est formé dans ce domaine et vous êtes priés de suivre leurs instructions en cas d'alarme.

- ***Système d'appel en chambre***

Les chambres des résidents sont munies d'un système d'appel. Vous avez en tout temps la possibilité de sonner. Le personnel soignant est équipé de téléphone qui transmet votre appel. Il vous répond le plus rapidement possible. Les résidents peuvent être munis de bracelets sonnettes.

ANIMATION

L'animation de notre Résidence est assurée par des animateurs qualifiés, des bénévoles et par des intervenants professionnels extérieurs à l'EMS. L'équipe soignante participe à certaines animations telles que les sorties.

Certaines activités sont organisées et programmées, d'autres se passent de manière plus spontanée. Elles peuvent être en groupes ou en individuelles.

Le personnel d'animation veille à ce que les résidents qui le désirent puissent participer aux tâches de la maison. Le programme d'animation de la semaine est affiché sur les panneaux d'animation, dans les ascenseurs et sur le site internet.

SOINS DE BEAUTÉ

La coiffeuse est présente deux après-midi par semaine, le mardi et le vendredi, et plus si besoin, comme en période de fête, par exemple.

La pédicure, diplômée, est à votre disposition une fois par semaine dans notre résidence pour vos soins.

L'esthéticienne est disponible le lundi. L'inscription se fait auprès du service animation.

Ces prestations ne sont pas comprises dans le prix de journée. Les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires peuvent faire valoir le remboursement des prestations de pédicure auprès de cet organisme.

OFFICE RELIGIEUX

L'organisation des offices religieux, messes, cultes et célébrations œcuméniques est assurée par les aumôneries catholique et protestante en collaboration avec le service d'animation. Une fiche avec les coordonnées des différentes personnes en charge des aumôneries est disponible à la réception.

LECTURE

Des livres, des revues, ainsi que des journaux sont à votre disposition dans l'établissement. Vous pouvez également souscrire un abonnement de votre choix.

TRANSPORTS

En ce qui concerne les Transports Publics Genevois (TPG) voir le paragraphe Géographie

Pour les sorties organisées avec le personnel d'animation la Résidence possède son propre bus.

En ce qui concerne les transports sanitaires assis ou couchés, nous faisons appel à des compagnies de transports spécialisées ayant des véhicules adaptés.

PRESTATIONS MÉDICALES :

Le résident est libre de garder son médecin traitant à condition qu'il accepte de se déplacer et de se rendre disponible aux sollicitations de l'équipe de soins lorsque cela est nécessaire.

Le médecin répondant attaché à l'EMS, ou son remplaçant organise si besoin la prise en charge médicale des urgences en cas d'absence du médecin traitant et l'informe dans les meilleurs délais des décisions prises.

SOINS INFIRMIERS

L'équipe de soins de la Résidence est constituée d'infirmier(ères), d'ASSC et d'aides-soignants(es) et ce 24h sur 24h, 365 jours par an.

L'ensemble des collaborateurs s'efforcera de répondre à vos besoins.

Une bonne connaissance de chaque résident(e) permet à chaque soignant de prodiguer des soins adaptés et individualisés.

HOSPITALISATION

L'hospitalisation d'un résident s'avère parfois nécessaire. Elle peut être d'une durée plus ou moins longue et la famille est toujours avertie.

Nous concevons une telle éventualité comme un moment difficile pour la personne, mais qui doit lui permettre de réintégrer la Résidence le plus rapidement possible.

PHYSIOTHÉRAPIE

Le physiothérapeute de l'établissement intervient sur prescription médicale.

SOINS DENTAIRES

Notre établissement bénéficie d'un local équipé de matériel pour les soins dentaires, à savoir un siège adapté et un chariot mobile avec les instruments nécessaires. Si votre dentiste peut se déplacer, nous le mettrons volontiers à sa disposition. Il pourra contacter notre équipe infirmière. En complément une hygiéniste dentaire, est présente une fois par semaine où elle consulte tous les résidents. En effet, avec l'âge, la salivation diminue. Il est parfois plus difficile de se brosser les dents et cela nécessite une vigilance bien accrue car une dentition et une bouche insuffisamment soignée sont sources de douleur, d'infections et de problèmes de déglutition. Mais si vous préférez qu'elle n'intervienne pas auprès de votre parent, nous vous remercions d'en informer les infirmières.

La santé buccale est un des objectifs du Département de la Santé. Nous proposons des produits adaptés à l'âge et à la bouche de chaque résident. Nous nous chargeons des achats de dentifrice, brosse à dents et de leur changement périodique. Ces achats sont facturés au résident mais, à nouveau, si vous préférez le faire vous-même, il suffit de nous le communiquer.

PRESTATIONS ADMINISTRATIVES :

ASSURANCES (VOIR CONTRAT D'ACCUEIL)

Nous attirons votre attention sur le fait que, s'il y a lieu, la résiliation de votre assurance ménage doit se faire impérativement à la date d'expiration du bail de votre appartement. Pour l'assurance Responsabilité Civile, le résident est couvert par l'assurance de l'EMS.

PRIX DE JOURNÉE

Le prix de journée de l'établissement est déterminé chaque année par les services de l'Etat. Pour en savoir plus sur l'étendue des prestations incluses et non incluses dans ce prix de journée, nous vous invitons à vous reporter au contrat d'accueil.

FACTURATION

En ce qui concerne la facturation de votre séjour, nous vous ferons parvenir mensuellement la facture pour le mois échu.

Avant votre admission à l'EMS Résidence de Drize, vous recevrez divers documents, que nous vous demanderons de remplir, afin de percevoir les rentes dont vous disposez (AVS, AI, 2^{ème} piller, SPC et autres) directement sur le compte bancaire de notre établissement.

La résidence facture mensuellement un forfait aux caisses maladie de chaque résident qui permet de couvrir les coûts des soins. Ce forfait est déterminé en fonction du degré d'autonomie du résident.

SPC

Le SPC est le service des prestations complémentaires qui est affilié à l'Etat de Genève.

Les prestations versées par cet organisme sont un droit, mais elles ne constituent pas des prestations d'assistance. Les prestations versées ont pour but d'assurer le complément de ressources nécessaire aux personnes âgées, dont leur revenu ne leur permet pas d'être accueillis en EMS.

Par ailleurs, nous vous informons que l'Etat de Genève verse un subside pour vos cotisations d'assurance maladie (assurance de base) pour les personnes au bénéfice des SPC.

Dans le cas où vous ne bénéficiez pas des conditions vous permettant d'obtenir le SPC, et si vous ne possédez pas de revenus, ni fortune vous permettant d'assumer le prix de séjour, la possibilité de demander l'assistance à l'Etat de Genève, vous est offerte.

Il faut savoir que les frais d'assistance sont considérés comme une avance dont le remboursement peut être réclamé.

Dans ce cas, le SPC est en droit de demander aux enfants une participation aux frais de séjour de leur parent (dette alimentaire).

Hormis les résidents sous tutelle ou curatelle, les directions des établissements médico-sociaux sont responsables auprès de l'Etat du recueil des informations, de la gestion, et de la facturation des

séjours. En conséquence, nous vous réclamons, dans tous les cas, en vue de votre admission, les informations nécessaires à l'évaluation de votre situation économique.

Il est bien entendu que l'ensemble de ces informations sera traité avec toute la confidentialité nécessaire.

Pour de plus amples renseignements concernant les modalités financières d'un séjour en EMS, nous vous invitons à prendre contact avec le SPC. :

DEAS-SPC
Route de chêne 54
Case postale 6375
1211 Genève 6
Tél. :022 546 16 00
www.ge.ch/spc_ocpa/

DÉPENSES PERSONNELLES

Les résidents au bénéfice des prestations complémentaires ont droit à un forfait de 300 CHF par mois pour leurs dépenses personnelles.

Pour les résidents qui ne sont pas au bénéfice des prestations complémentaires, les frais personnels seront imputés sur la facture (coiffeuse, pédicure...). Toutefois un dépôt peut être fait auprès de la réceptionniste.

COURRIER

La correspondance, les journaux, revues etc... sont distribués tous les jours aux résidents par la réception selon les directives du résident ou son représentant tel que mentionné dans l'annexe du contrat d'accueil.